



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

LIGUE DE TIR CÔTE D'AZUR COMMISSION D'ARBITRAGE

CANDIDATURE JUGE ARBITRE STAGIAIRE F. F. TIR

à retourner à la LIGUE (liguedetircotedazur@free.fr) ou au CDTV (vartir@orange.fr)

NOM Prénom

Adresse

Téléphone..... / Email

Né le Profession.....

Club..... Numéro de licence.....

Expérience dans le domaine du tir sportif

Motivation

Date Signature

Avis du Président du Club

Date de transmission à la Ligue..... Visa

Extrait du Livret 2 Juge Arbitre FFTIR : Organisation de l'arbitrage

« La formation des juges arbitres stagiaires, s'effectue sous la responsabilité et à la charge du département d'appartenance. Cette formation est basée sur un tronc commun de connaissances générales sur le tir :

- ☐ Etude des règles de sécurité liées à la pratique sportive et en compétition.
- ☐ Définition pédagogique du profil et de l'attitude du juge arbitre dans son intervention sur le terrain.
- ☐ Etude des différentes spécificités gérées par la F. F. Tir.
- ☐ Etude des termes employés.

A la suite d'un stage de formations sur le contenu du Livret du Tronc Commun, il passera un test et suivant le résultat obtiendra le diplôme d'Arbitre **Stagiaire** sans spécificité.

Ce titre lui permettra de participer à l'arbitrage et d'aider à l'organisation dans les disciplines du tir ainsi que de se préparer à accéder au niveau supérieur de l'arbitrage »

Reçu à la Ligue le